

Aide à l'aménagement agricole et pastoral

FEADER

Présentation du dispositif

- Cette aide soutient les groupements pastoraux et les associations pastorales dans leurs travaux d'aménagement des espaces pastoraux collectifs. Elle vise la rationalisation économique de la gestion de l'espace pastoral tout en assurant la préservation de sa valeur environnementale.
- Cette aide est mobilisable dans les régions suivantes : Auvergne - Rhône-Alpes, Occitanie et Provence-Alpes-Côte-d'Azur, ainsi que dans les départements suivants : Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques ; Doubs, Jura, Haute-Saône et Territoire de Belfort.
- Cette aide est mise en place dans le cadre du FEADER.

Montant de l'aide

- L'aide intervient sous forme de subvention, dont le montant varie selon les régions.

Critères complémentaires

- Données supplémentaires
 - › Conditions d'accès
 - › Avec partenariat

Source et références légales

Sous-mesure 7.6 du Programme de Développement Rural.